

# Règlement d'examen

BTS Gestion de la PME			Candidats					
			Scolaires (établissement public ou privé sous contrat), <b>apprentis</b> (CFA ou section d'apprentissage habilité). <b>Formation professionnelle continue (dans les établissements publics habilités)</b>		Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF étendu pour ce BTS)		Scolaires (établissement privé hors contrat), <b>apprenti</b> (CFA ou sections d'apprentissage non habilités), <b>Formation professionnelle continue</b> (établissement privé), <b>Au titre de leur expérience professionnelle Enseignement à distance</b>	
Épreuves	Unité	coef	forme	durée	forme	durée	forme	durée
<b>E1 Culture générale et expression</b>	U1	4	écrit	4h	CCF 3 situations d'évaluation		écrit	4h
<b>E2 Langue vivante étrangère 1</b> Sous-épreuve E21 : - Compréhension de l'écrit et expression écrite  - Production orale en continue et interaction	U21	3 2	écrit	2h	CCF 2 situations d'évaluation		écrit	2h
Sous-épreuve E22 : Compréhension de l'oral	U22	1	oral CCF 1 situation d'évaluation	20mn (*20mn)	CCF 1 situation d'évaluation		oral oral	20 mn 20 mn
<b>E3 Culture économique, juridique et managériale</b>	U3	6	écrit	4h	CCF 2 situations d'évaluation		écrit	4h
<b>E4 Gérer la relation avec les clients et fournisseurs de la PME</b>	U4	6	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		oral et pratique	1h (préparation 1h)
<b>E5 Participer à la gestion des risques de la PME, gérer le personnel et contribuer à la GRH de la PME</b>  Sous-épreuve E51 Participer à la gestion des risques de la PME  Sous-épreuve E52 Gérer le personnel et contribuer à la GRH de la PME	U51 U52	8 4 4	CCF 1 situation d'évaluation écrit	2h30	CCF 1 situation d'évaluation CCF 1 situation d'évaluation		oral écrit	30 mn 2h30
<b>E6 Soutenir le fonctionnement et le développement de la PME</b>	U6	6	écrit	4h30	écrit	4h30	écrit	4h30
<b>EF1 Langue vivante étrangère 2 (1)</b>	UF1		oral	20 mn (*20 mn)	oral	20 mn (*20 mn)	oral	20 mn (*20 mn)

(\* durée de préparation)(1) La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.